

Septembre 2009

Briefing de Recherche - FRANCE

DESCRIPTION DU PROJET CLANDESTINO

Buts du Projet

Le projet de recherche CLANDESTINO fut conçu pour soutenir les responsables d'élaboration des politiques dans leur mise au point et mise en application de politiques appropriées au sujet de la migration irrégulière. Les **but du projet** étaient de (a) fournir un inventaire de données et d'estimations sur la migration irrégulière ('stocks' et 'flux') dans certains pays de l'Union Européenne, (b) analyser ces données par comparaison, (c) discuter certaines questions éthiques et méthodologiques liées à l'assemblage des données, à l'élaboration des estimations et à leur utilisation, (d) proposer une nouvelle méthode pour évaluer et classer les données/estimations sur la migration irrégulière dans l'UE.

Pays Étudiés

Le projet couvrit douze pays de l'Union Européenne (la Grèce, l'Italie, la France et l'Espagne dans l'Europe du sud; les Pays Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Autriche dans l'Europe de l'ouest et centrale; la Pologne, l'Hongrie, la Slovaquie et la République Tchèque dans l'Europe de l'est) ainsi que **trois pays non-européens**, où l'on étudia la migration de transit (la Turquie, l'Ukraine et le Maroc).

Méthodes, Données et Période de Référence

Rapports Nationaux. Les rapports individuels des pays révisent les sources de données sur la migration irrégulière, évaluent la validité de divers estimations, et, si approprié, produisent une nouvelle estimation pour le pays en question. Ces rapports nationaux couvrent la période 2000-2007. Cette analyse quantitative est complétée par une revue critique des études qualitatives et par des entretiens avec des personnages clés qui ont été menés afin d'explorer les parcours d'entrée et de sortie de l'irrégularité dans chaque pays. Il faut noter que la migration irrégulière est d'une telle nature que sa quantification est difficile et produit des estimations plutôt que des données précises.

Classement des Données & Estimations

Le rendement principal du projet est une **base de données** (<http://irregular-migration.hwwi.net/>) qui présente et classifie (de basse, moyenne, ou bonne qualité) les estimations et les données sur la migration irrégulière dans les 12 pays de l'UE étudiés. La présentation est innovatrice car elle propose une méthode de classification des estimations selon leur qualité et fiabilité. Les renseignements qualitatifs sont complétés par des informations de base qui concernent les différents pays. La base de données offre aussi des estimations pour les années 2002, 2005 et 2008.

Terminologie

Les termes *irrégulier* (sans statut régulier/légal), *sans-papiers* (sans les documents nécessaires) et *non-autorisé* (sans permission légale d'entrer, rester ou travailler) mettent l'accent sur différents aspects du phénomène de la migration irrégulière. Ces termes sont acceptés et utilisés comme synonymes par le consortium de Clandestino. Le terme 'illégal' est accepté par le consortium quand cela se rapporte à une condition (p.ex. emploi illégal ou entrée illégale) mais pas quand il s'agit d'une personne (immigré illégal).

Définitions

Pour ce projet, les **résidents** irréguliers ou sans-papiers sont définis comme ceux qui n'ont pas de statut légal de résidence pour le pays dans lequel ils résident, et ceux dont la présence sur le territoire – si détectée – à cause de leur statut, pourrait être terminée par l'application d'une mesure d'éloignement ou de reconduite à la frontière. Les **entrants** irréguliers sont ceux qui traversent une frontière internationale sans documents valables, soit par des endroits qui ne sont pas gardés soit par des ports d'entrées. Pour plus d'informations, consultez: <http://clandestino.eliamep.gr/category/irregular-migration-ethics-in-research/>

Trafic d'Étres Humains & Demande d'Asile

Le projet CLANDESTINO ne regarde pas le sujet du Trafic d'Étres Humains parce que cela est considéré comme une question à part quoique liée. Toutefois, le droit d'asile et les procédures pour la demande d'asile sont évoqués dans quelques pays tant qu'ils sont associés aux questions de migration irrégulière.



MIGRATION IRRÉGULIÈRE EN FRANCE

Contexte de la Situation Migratoire en France

La France est un 'vieux' pays d'immigration, le plus ancien de l'Europe depuis la moitié du dix-neuvième siècle. D'après la définition du Haut Conseil à l'Intégration un immigré est une personne née étrangère, à l'étranger et entrée en France avec l'intention de s'établir sur le territoire français de façon durable. Selon l'Institut National des Etudes Démographiques, en 1999 près de 14 millions de Français (soit 23% de la population) avaient un parent ou un grand parent immigré. En mars 2005, la population française était évaluée à près de 63 millions de personnes, dont 94.2 % de français de naissance: parmi ceux ci, 91% étaient nés en France et français de naissance ou français par acquisition, tandis que 3.2 % (2 millions) étaient nés hors de France et français par acquisition. Il y avait aussi 5.8 % d'étrangers (3,6 millions), dont 3 millions nés hors de France (4.9 %) et 0.6 million nés en France (0.9 %). Il y avait donc environ 5 millions d'immigrés – soit 8.1 % de la population totale.

Selon le rapport du 2008 de l'OCDE, parmi les étudiants étrangers en France, les groupes les plus larges sont les Portugais (493,000), suivi par les Algériens (488,000), les Marocains (475,000), les Turques (229,000), les Italiens (178,000), les Tunisiens (147,000), les Espagnols (137,000), les Anglais (123,000), les Belges (80,000), les Chinois (61,000), les Maliens (59,000), les Sénégalais (48,000), les Suisses (41,000), les Congolais (40,000) et d'autres pays (817,000).

Sources de Données Utilisées pour Estimer la Taille et les Caractéristiques de la Migration Irrégulière

Il n'existe pas suffisamment de données ni d'estimations officielles pour quantifier la population des étrangers en situation irrégulière en France. Pour ce qui est des résidents irréguliers, l'étude CLANDESTINO compte les déboutés de la demande d'asile (31,700 en 2006), les arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière (APRF) prononcés (64,600) et les APRF qui n'ont pas été exécutés (soit des personnes qui n'ont pas été rapatriées et qui n'ont vraisemblablement pas encore quitté le pays) (16,600). Il est ainsi estimé qu'en 2006 ils se trouvaient 101,287 déboutés de la demande d'asile et étrangers en situation irrégulière sur le territoire français.

Une autre estimation de la population en situation irrégulière sur le territoire en 2006 est calculée en additionnant le nombre d'interpellations d'étrangers (67,130), le nombre de placements en centre de rétention administrative (32,817) et le nombre de bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat (191,100). Cela porte à un total de 291,047 personnes.

La population d'étrangers en situation irrégulière – comprenant entrants et résidents à la fois – s'élève donc à un total de 392,334. Cependant, ce chiffre n'est pas fiable car tous les indicateurs sont fluctuants et peu précis.

Caractéristiques Socio-démographiques de la Migration Irrégulière

Tandis que les immigrés réguliers résidants en France présentent presque une parité entre les sexes (parmi un total de 3.5 millions d'étrangers qui habitent en France il y a environ 1.7 millions de femmes), la population d'immigrés irréguliers n'exhibe pas une telle parité. Si l'on prend Sangatte comme exemple – qui n'est certainement pas représentatif de la situation en France mais qui était, à l'époque, le seul centre d'accueil pour les immigrés irréguliers en transit en France – 95% des 76,000 personnes qui sont passées par ce centre étaient des jeunes hommes.

Parcours Principaux d'Entrée et de Sortie de l'Irrégularité

La plupart des étrangers en situation irrégulière sont des jeunes citadins urbains, éduqués, qui espèrent améliorer leur niveau de vie en France après avoir épuisé toutes possibilités dans leur pays d'origine. Ils proviennent de pays qui sont réputés d'être mal gouvernés, avec des énormes inégalités économiques, de la corruption, et des problèmes écologiques – de pays où la jeunesse n'envisage pas de future et où le chômage arrive à plus de 30% de la population. La plus grande partie de ces immigrés provient de l'Algérie (origine du plus grand groupe d'étrangers en situation irrégulière en France, nommés les 'harragas', ou ceux qui brûlent leurs documents aux frontières), de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Mauritanie, République Démocratique du Congo), ainsi que de l'Egypte, le Maroc et la Tunisie, d'où ils arrivent souvent avec des faux documents.

Une deuxième catégorie d'étrangers en situation irrégulière sont les déboutés de la demande d'asile: les Chinois et les Roumains (principalement Roma) pendant les années 1990, et, plus récemment, les ressortissants de plusieurs pays sub-sahariens (Côte d'Ivoire, RDC), des Haïtiens, des Colombiens, des Kurdes de Turquie, de l'Iran, de l'Iraq, de la Syrie et de l'Afghanistan, ainsi que des Sri-lankais.

Une troisième catégorie comprend ceux qui sont tombés victimes de la législation renforcée contre les immigrés irréguliers: des membres de famille qui sont entrés irrégulièrement, des personnes dont le visa a expiré, des enfants qui ont dépassé un certain âge, des faux touristes, des faux étudiants... Beaucoup d'entre eux essaient plusieurs stratégies pour se légaliser mais n'ont que peu de succès puisque le mariage, la paternité d'enfants français, ou la naissance en France sont bien surveillés pour fraude depuis la Loi Pasqua de 1993.

Une quatrième catégorie est composée des immigrés irréguliers qui se trouvent outre-mer: depuis que le Ministre de l'immigration Brice Hortefeux décida en 2007 d'introduire un quota de 25,000 expulsions par an d'étrangers en situation irrégulière, la moitié d'entre eux a été rapatriée outre-mer, notamment dans les Iles Comores. Les Iles Comores comprennent 6 îles, dont l'une (Mayotte) demanda de rester française quand les autres réclamèrent l'indépendance en 1977. Depuis lors, la pauvreté a augmenté dans les territoires indépendants, ce qui a entraîné une hausse des mouvements de migration irrégulière entre ces territoires et le territoire français de Mayotte. Un deuxième endroit où l'on effectue beaucoup de rapatriements est en Guyane, qui se sépare par une rivière du Brésil et du Suriname, ancienne colonie néerlandaise qui est aujourd'hui un pays indépendant. Les contrôles policiers le long de la rivière (Maroni) nuisent à l'économie locale sans réussir à arrêter les flux d'immigrés. D'autres territoires outre-mer français où l'on trouve des immigrés irréguliers sont les Antilles (Martinique et Guadeloupe), et La Réunion. Néanmoins, ceux-ci apparaissent rarement dans le débat public.

La dernière catégorie d'étrangers en situation irrégulière est constituée par les immigrés en transit, comme ceux qui sont à Sangatte, au point d'entrée de l'Eurostar sous la Manche ou dans les environs (Boulogne, Dunkerque). La plupart d'entre eux vise à aller en Angleterre parce qu'ils y trouveront des liens et des réseaux familiaux, des opportunités de travail s'ils parlent l'Anglais, peu de contrôle d'identité une fois qu'ils sont rentrés dans le pays, ainsi que la possibilité de travailler pendant six mois en tant que demandeur d'asile – un droit qui a été supprimé en France depuis 1991 de façon à éviter qu'il n'y ait pas de 'faux' demandeurs d'asile qui viennent pour travailler en France. La plupart des immigrés en transit sont jeunes et éduqués et peu d'entre eux font la demande d'asile en France malgré la règle de 'one stop one shop' de l'accord de Dublin.

Discours Principaux

La médiatisation constante des arrivées massives et même des décès des immigrés irréguliers aux portes de l'Europe laisse son empreinte sur la perception du public, autant de l'immigration irrégulière que régulière. L'opinion générale est entachée d'images aussi effrayantes que fausses d'une « inondation de clandestins », d'une « invasion » et, au-delà, d'un « fondamentalisme religieux » où cette invasion aurait pour but de convertir insidieusement la population française. Toutefois, l'opinion sur la question reste partagée. En matière d'immigration, 46% de la population française fait confiance au Premier Ministre François Fillon pour mettre en place une politique adaptée contre 45% qui ne lui font pas confiance. En ce qui concerne les problèmes prépondérants liés à l'immigration, l'intégrisme religieux représente un problème pour 45%, l'immigration illégale pour 36%, et pour 16%, c'est l'intégration des immigrés qui semble être une difficulté.

Principales Implications Politiques

La réponse du gouvernement français aux sentiments largement négatifs du public envers la question de l'immigration clandestine s'est concentrée autour d'un nombre d'actions politiques. Depuis 2005, le gouvernement français a mis en place une police de l'immigration (circulaire du 23 août 2005) dont le but est de servir la politique volontariste de maîtrise des flux migratoires et de lutter contre l'immigration clandestine. Les membres de cette police exercent leur activité tant dans les domaines du contrôle aux frontières que dans la lutte contre les filières d'immigration illégale que dans ceux travaillant pour l'éloignement des étrangers en situation irrégulière arrêtés sur le territoire métropolitain. De même, la police de l'immigration a mandat pour lutter contre les filières du travail illégal des étrangers. Elle coordonne la lutte contre toutes les formes organisées d'immigration illégale et met en place l'éloignement effectif des étrangers en situation irrégulière. Par ailleurs, elle est en charge de l'analyse des stocks et des flux migratoires. Enfin, elle est chargée par le gouvernement d'optimiser les méthodes de détection des faux documents de voyages.

Les autorités publiques considèrent que les mesures ci-dessus sont une continuation de la politique de 'l'immigration choisie' qui a été établie par la loi du 2003 relative au contrôle

de l'immigration. Ces mesures ont provoqué plusieurs critiques du côté des associations qui défendent les droits de l'homme et/ou soutiennent les immigrés *sans-papiers*. Le fait qu'aucune régularisation n'est prévue dans le futur proche agrandit l'inquiétude pour des milliers d'immigrés qui seront destinés à rester *sans papiers* pour toujours puisque les règlements actuels ne sont pas capables de faire disparaître tous les immigrés irréguliers qui sont déjà sur le territoire, ni d'empêcher entièrement l'arrivée de nouveaux immigrés.

**Messages-
Clés pour
les Res-
ponsables
des Politi-
ques Mi-
gratoires**

Le défi le plus important pour le processus décisionnel lié aux politiques de migration en France est le déficit du dialogue entre le gouvernement et l'administration, d'une part, et les experts et les chercheurs, de l'autre, qui condamnent les politiques adoptées.

Le résultat est une décision constamment contesté et à court terme par rapport à l'immigration, ce qui mène à un manque de cohérence dans les politiques suivies et incite les critiques de la législation.

L'effet inattendu d'une législation particulièrement sévère et sécurisée est d'augmenter les transgressions des règles plutôt que de décourager les voies illégales. Tous les efforts des nouvelles politiques de migration se concentrent sur les contrôles des frontières et les entrées irrégulières alors que d'autres questions comme celle de la réforme des procédures d'asile reçoivent peu d'attention. A propos des étrangers en situation irrégulière, personne ne paraît être prêt à prendre une décision entre les tendances 'pour' et 'contre'.

Le projet de recherche CLANDESTINO est financé par la Commission Européenne, DG Recherche, Sixième Programme-Cadre de Recherche, Soutien Scientifique aux Politiques.

Tous les Rapports et les Briefings ainsi que la Base de Données sont disponibles sur le site du projet: <http://clandestino.eliamep.gr>

La compilation par Prof. Anna Triandafyllidou de ce Briefing est fondée sur le Rapport français, préparé par Henri Courau, et sur le chapitre concernant la France, écrit par Catherine Wihtol de Wenden, dans le livre produit dans le cadre du projet [CLANDESTINO](#) *Migration Irrégulière en Europe: Mythes et Réalités*.

Pour plus d'informations sur le Projet veuillez contacter la Coordinatrice du Projet, Prof. Anna Triandafyllidou: anna@eliamep.gr.



CLANDESTINO

Vous pouvez également consulter le Programme de Recherche des Sciences Sociales et des Humanités de la Commission Européenne:

http://ec.europa.eu/research/social-sciences/index_en.html